

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	50	43

**SEANCE DU**  
**17 JUIN 2024**

Date de convocation du Comité Syndical  
11 juin 2024

Date d'affichage de la convocation au siège  
11 juin 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 50  
Nombre de suffrages exprimés : 51  
Nombre de délégués ayant voté pour : 51  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 17 juin 2024 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Chappes, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Sophie PELLETIER est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, MEDYNSKA Jean-Louis, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** DEGOILLE Michel, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** COTTIER Bernard, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, CALET Didier.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, GUILMAN Marie-Aimée.

**Pouvoir(s) :**

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	À l'ouverture de la séance	À compter de la délibération n°19	À compter de la délibération n°23	À compter de la délibération n°27
Nombre de délégués présents	47	48	49	50
Nombre de pouvoirs	1	1	1	1
Nombre de suffrages exprimés	48	49	50	51

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20240617-DEL2024-29-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024

## Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

### **Dél. 2024-29 : Adhésion à la centrale d'achat du RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)**

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-2 à L.2113-5 ;

En application du Code de la Commande Publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d'achat.

Créé en 2007, le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) est un groupement d'intérêt public (GIP) national. Il a constitué une centrale d'achat au sens des articles L.2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique susmentionnés, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquiescer des fournitures ou services destinés aux acheteurs. A ce titre, l'acheteur, qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la Commande Publique.

Son activité, initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, s'est ouverte à tous les établissements publics, dont les collectivités locales.

La centrale d'achat du RESAH propose plus de 3 500 offres conclues avec 700 fournisseurs et relevant de 11 familles d'achat : médicaments, dispositifs médicaux, laboratoires, biomédical, équipements et services généraux, hôtellerie, bâtiments et énergie, transports et véhicules, informatique et prestations générales.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône souhaite dans un premier temps pouvoir mobiliser l'offre du RESAH sur les thématiques de la téléphonie fixe, VPN, Internet et téléphonie mobile du fait de la complexité de ce type de marchés et des économies d'échelle réalisables.

Néanmoins, le Syndicat pourra recourir à cette centrale d'achat pour l'ensemble du catalogue proposé.

L'adhésion au RESAH présente deux grands avantages :

- Économique : car la massification des achats et des économies d'échelle réalisées par les centrales d'achats permet pour certains achats de fourniture ou de prestations d'accéder à des prix plus avantageux que ceux qu'obtiendrait la collectivité si elle agissait seule,
- Stratégique : car l'adhésion à une centrale d'achat permet de diversifier ses sources d'approvisionnements et, ainsi, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts.

L'accès aux prestations de service d'achat centralisé du RESAH est réservé aux adhérents de la centrale d'achat.

Pour bénéficier d'une offre, une personne morale doit donc y adhérer.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à **600 €** (pour 2024) pour les collectivités territoriales (ne relevant pas d'établissement médico-sociaux).

La convention est renouvelable tacitement.

La souscription de certains marchés publics ou accords-cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent. Celui-ci varie en fonction de la complexité et du suivi d'exécution de l'offre et n'excède pas 2 500 € HT par marché. Toutefois, les économies d'échelle réalisées couvrent largement les coûts d'adhésion sur

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : APPROUVE** l'adhésion du Syndicat du Bois de l'Aumône à la centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour un montant annuel de cotisation de 600 € (pour 2024).

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à signer le renouvellement de l'adhésion et toutes les conventions nécessaires au bénéfice des offres de la centrale d'achat du RESAH.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20240617-DEL2024-29-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024